



Environnement
Géologie et géotechnique
Génie civil
Déchets et dépollution
Gestion des eaux



**Assainissement définitif de la décharge
industrielle de Bonfol**

Suivi environnemental de réalisation (SER)

Commission d'information et de suivi, séance du 11.12.2009

Grégoire Monin, directeur de CSD Porrentruy, responsable du SER

Déroulement de la présentation

- **Définition du SER**
- **Bases**
- **Organisation**
- **Outils de communication**

- **Exemples de tâches du SER**



Définition du SER: de quoi s'agit-il?

- **Le suivi environnemental de la phase de réalisation d'un projet est un instrument du maître d'ouvrage qui doit lui garantir une réalisation de son projet conforme:**
 - à la législation en matière de protection de l'environnement ;
 - aux exigences et conditions fixées lors de l'octroi de l'autorisation de construire.



Définition du SER: bases légales

- **Art. 46 LPE:**

Art. 46 Obligation de renseigner

¹ Chacun est tenu de fournir aux autorités les renseignements nécessaires à l'application de la présente loi et, s'il le faut, de procéder à des enquêtes ou de les tolérer.

² Le Conseil fédéral ou les cantons peuvent ordonner que des relevés soient établis sur les pollutions atmosphériques, le bruit et les vibrations, sur les déchets et leur élimination ainsi que sur la nature, la quantité et les propriétés des substances et des organismes, que ces relevés soient conservés et qu'ils soient communiqués aux autorités qui le demandent.⁷⁹

³ Le Conseil fédéral peut ordonner que des renseignements soient fournis sur des substances ou des organismes qui peuvent constituer une menace pour l'environnement ou qui sont mis dans le commerce pour la première fois.⁸⁰

- **Les exigences relatives à la teneur et l'organisation du SER sont définies dans différentes normes, directives ou guides**



Défini



Schweizerischer Verband der Strassen- und Verkehrsfachleute
Association suisse des professionnels de la route et des transports
Associazione svizzera dei professionisti della strada e dei trasporti
Swiss Association of Road and Transportation Experts

Schweizer Norm
Norme Suisse
Norma Svizzera
Swiss Standard
SN
640 610a

EINGETRAGENE NORM DER SCHWEIZERISCHEN NORMEN-VEREINIGUNG SNV NORME ENREGISTRÉE ASSOCIATION SUISSE DE NORMALISATION
Anhang 1 Anhang 2 Anhang 3 Anhang 4 Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3 Annexe 4

Umweltbaubegleitung
(UBB)

Suivi en
de la phase
(SER)



Mise en oeuvre d'un suivi
environnemental de chantier

Guide pratique

36
07

> Suivi environnemental
de la phase de réalisation avec
contrôle intégré des résultats

Intégration dans la réalisation des projets et la phase d'exploitation

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

C'S'D'



Définition du SER: nécessité sur le chantier DIB

- **La mise en œuvre d'un SER est requise :**
 - pour les projets ayant des conséquences importantes sur l'environnement durant la phase des travaux;
 - lorsque l'autorité d'approbation l'exige.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

4. Rôle du Responsable du Suivi environnemental (RSE)

Le Suivi environnemental de réalisation du chantier (SER) sera coordonné par le Responsable du suivi environnemental (RSE).

Le RSE sera l'interlocuteur de tous les acteurs lors des phases de construction, d'assainissement et de remise en état du site, pour tous les domaines de l'environnement. Il sera responsable du contrôle de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues dans tous les domaines de l'environnement. A ce titre, il sera habilité à faire stopper immédiatement tous travaux susceptibles de porter des atteintes inacceptables à l'environnement. Il contrôlera le respect des exigences environnementales par tous les intervenants.

L'organisation définitive du SER sera soumise à ENV pour approbation.

5. Principales tâches du RSE

Durant la phase de chantier de construction et déconstruction, le RSE devra veiller au respect de la mise en application des mesures prescrites dans les paragraphes 8 à 18 et 34 à 44 de la présente autorisation ainsi qu'à la réalisation des tâches détaillées dans son cahier des charges.

Durant la phase d'assainissement, il veillera au respect de la mise en application des mesures prescrites dans les paragraphes 19 à 33 de la présente autorisation ainsi qu'à la



Bases du SER

Surveillance des eaux souterraines et superficielles + STEP

Rap. environn.
PA OSites

NIE PS

NIE PC
+ compléments

SER ph. III

IV

Autorisation de défrichement (DEE)
Prescriptions du plan spécial cantonal DIB (GVT RCJU)

Autorisations dans les permis de construire (Halles et pavillon / STEP ligne 2 / Halle des sols / inst. traitement de l'air) (ENV)

Autorisations d'exploitation, autorisations diverses, courriers, requêtes, demandes,... (ENV)

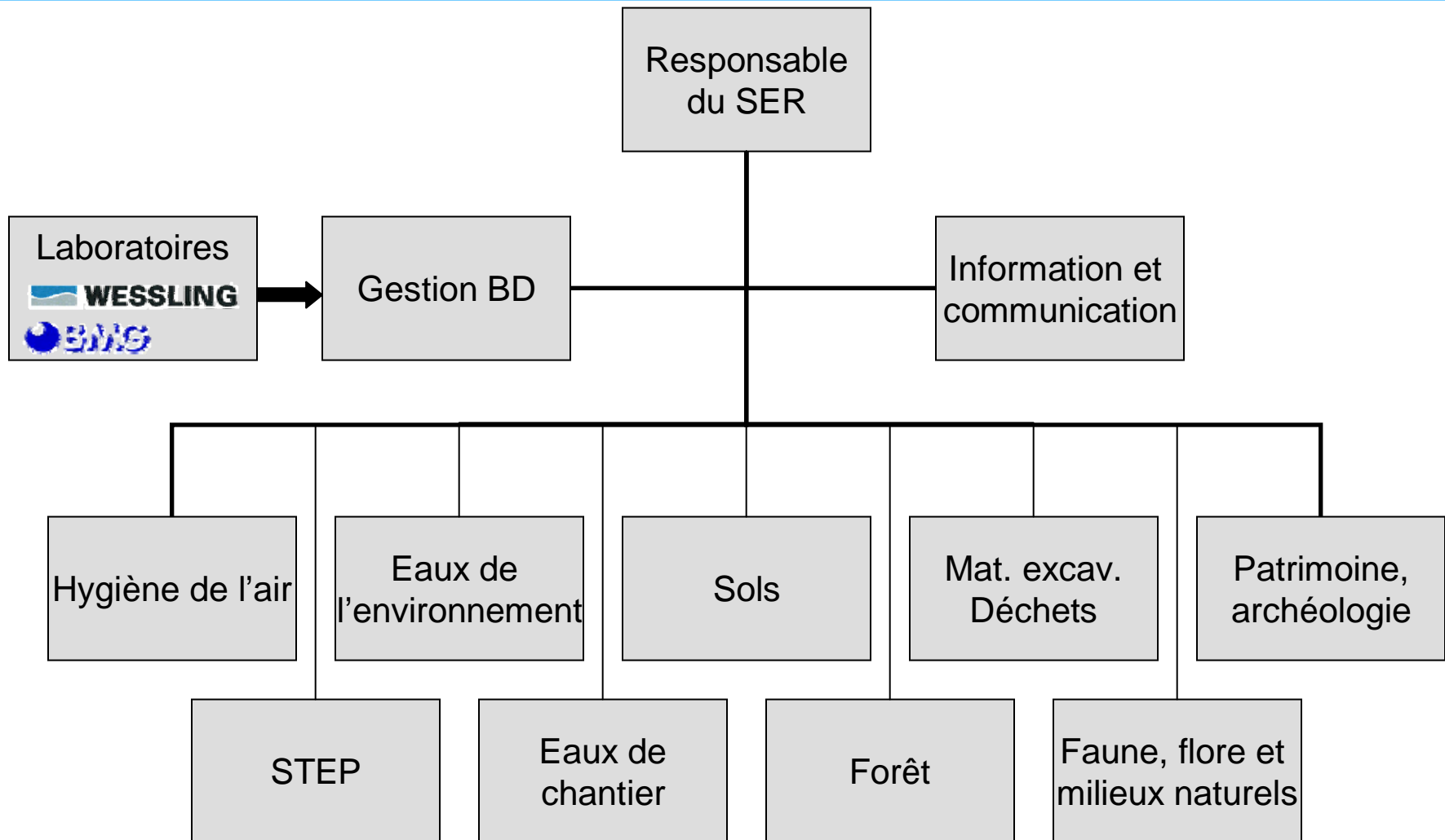
Exigences et conditions

Bases du SER

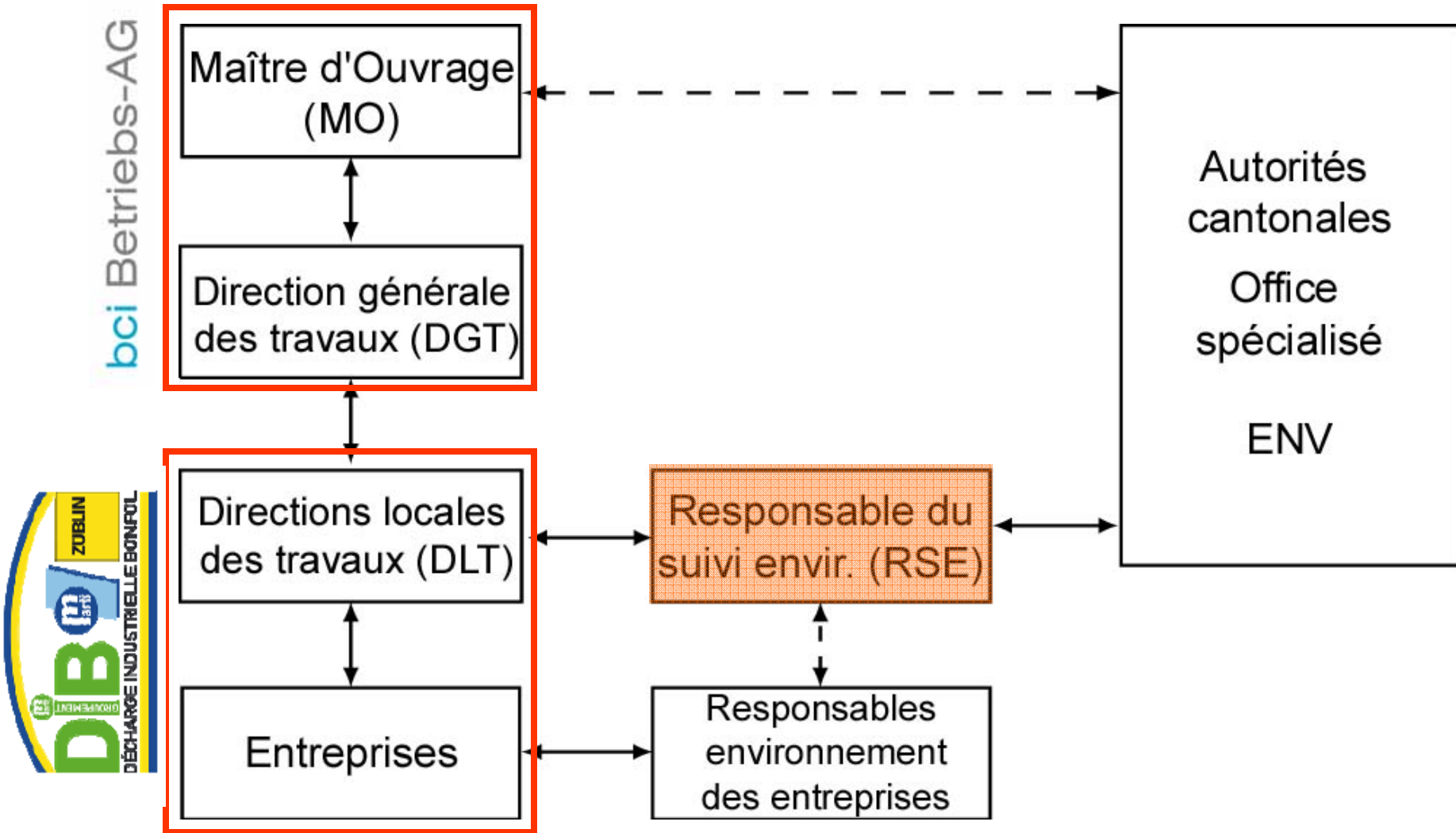
- **Autorisation de défrichage** du Département de l'Environnement et de l'Equipement du 2 mai 2007.
- **Autorisation** du 26 mars 2008 pour la **construction d'un accès provisoire** à la DIB délivrée par l'ENV suite à la demande du 14 mars 2008.
- **Autorisation N°237/2007** en matière de protection de l'environnement pour les entreprises industrielles et artisanales du 3 avril 2008, délivrée par l'ENV dans le cadre du permis de construire du 25 avril 2008 portant sur la **construction d'une halle d'excavation, d'une halle de préparation et d'un pavillon** sur les parcelles N° 2935, 2956, 2904 et 2959 du ban de Bonfol, au lieu-dit « Sur les Prés Graves ».
- **Autorisation N°237b/2007** en matière de protection de l'environnement pour les entreprises industrielles et artisanales du 30 avril 2008, délivrée par l'ENV dans le cadre du permis de construire du 30 avril 2008 portant sur l'assainissement de la DIB par **l'installation d'une 2ème ligne de traitement (ligne 2) à la STEP**. parallèle à la ligne existante, construction en éléments préfabriqués modulables, construction pour filtre à charbon actif type container, sur les parcelles N° 2947, 2956, 2904 et 2959 du ban de Bonfol, au lieu-dit « Sur les Creux ».
- **Autorisation N°743/08** en matière de protection de l'environnement pour les entreprises industrielles et artisanales du 18 décembre 2008, délivrée par l'ENV dans le cadre du permis de construire du 23 décembre 2008 portant sur la **construction d'une halle pour la préparation des sols**, sur les parcelles N°2956 et 2959 du ban de Bonfol, au lieu-dit « Sur les Creux ».
- **Autorisation N°744/08** en matière de protection de l'environnement pour les entreprises industrielles et artisanales du 18 décembre 2008, délivrée par l'ENV dans le cadre du permis de construire du 23 décembre 2008 portant sur **l'installation de traitement des effluents gazeux**, sur les parcelles N°2956 et 2959 du ban de Bonfol, au lieu-dit « Sur les Creux ».



Organisation SER

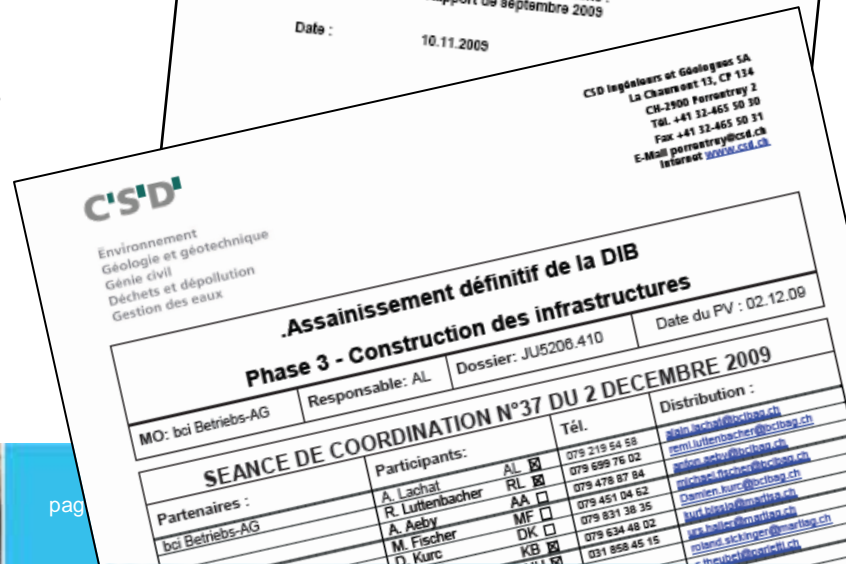
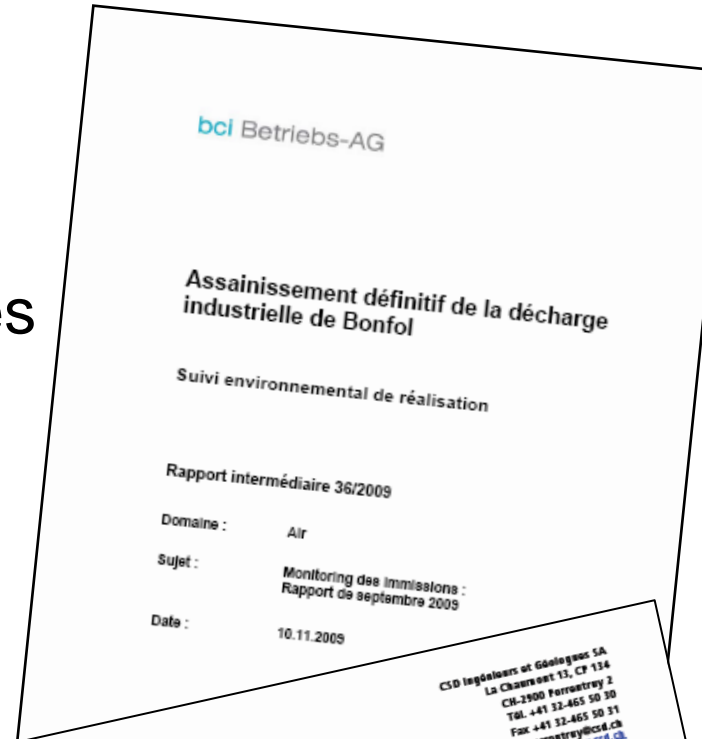


Organisation SER

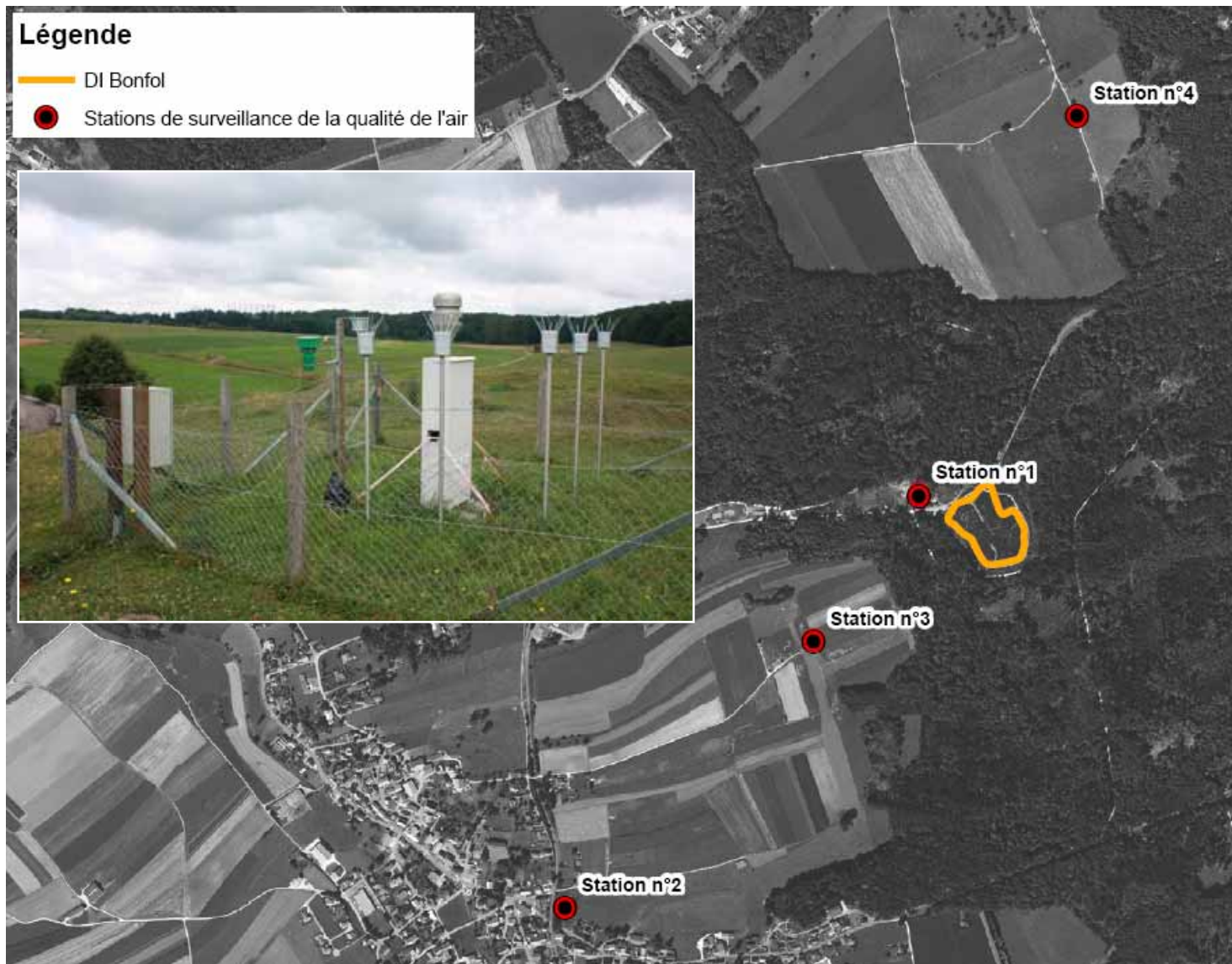


Information et communication externe

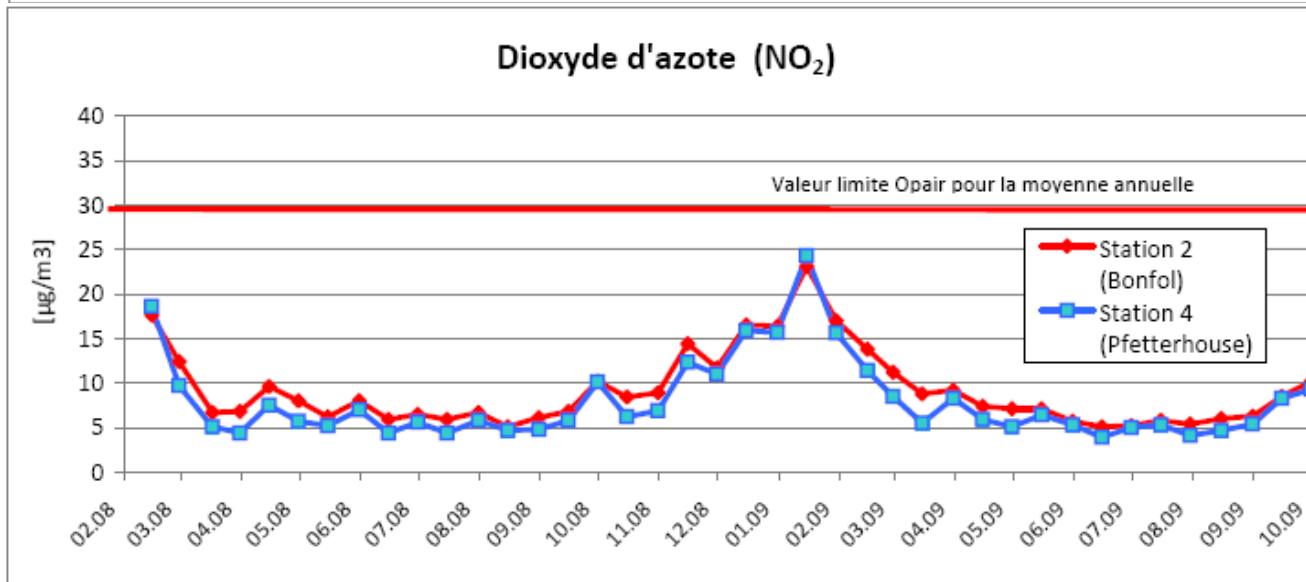
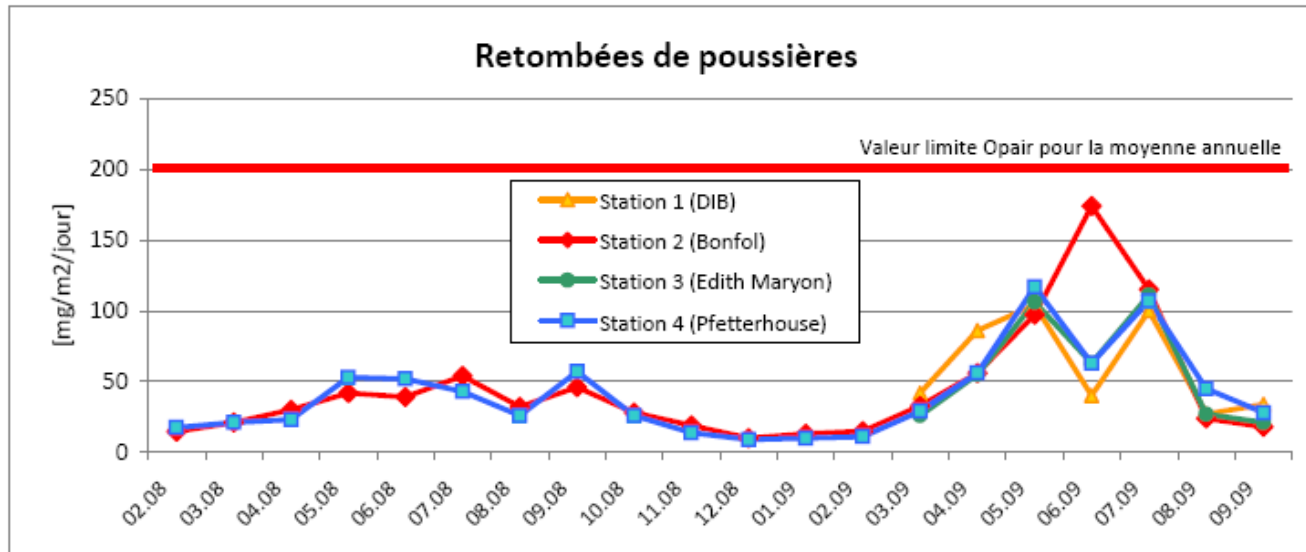
- Outils d'information et de communication à disposition:
 - Séances de coordination bimensuelles et PV
 - RISER: rapports intermédiaires de SER, accessibles sous www.bci-info.ch
 - Rapports annuels
 - Rapports d'avancements



Air: surveillance des immissions



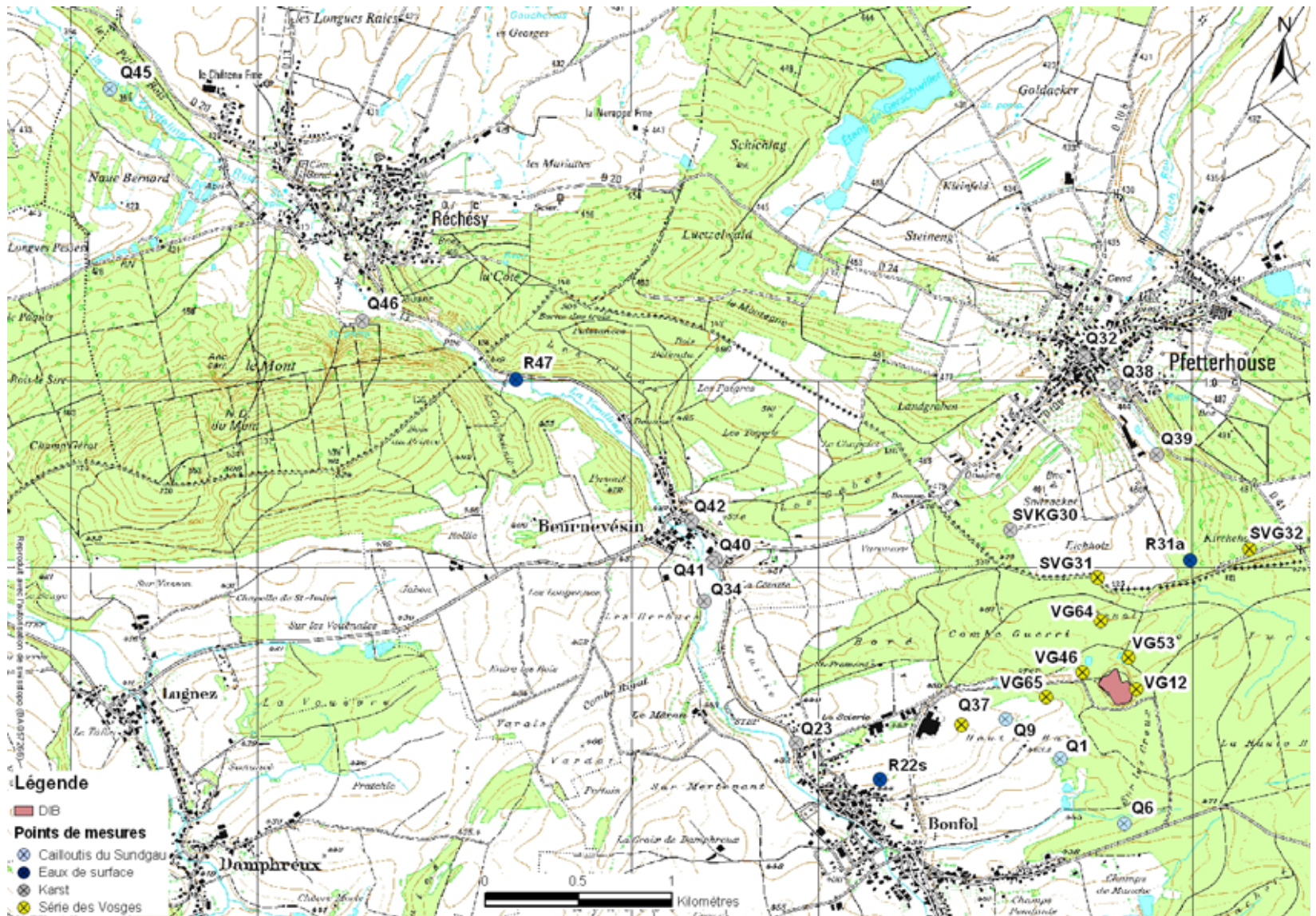
Air: surveillance des immissions



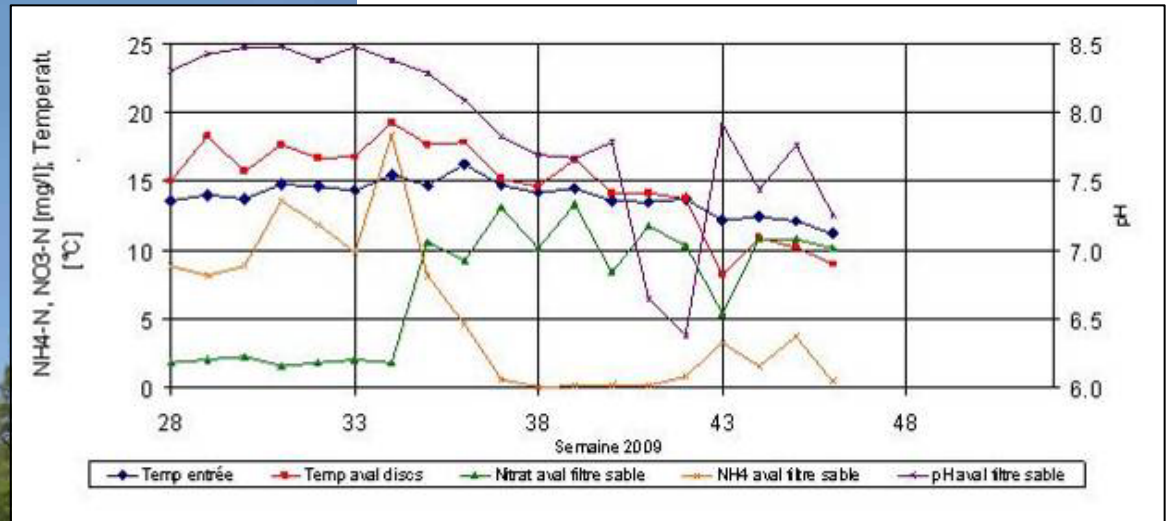
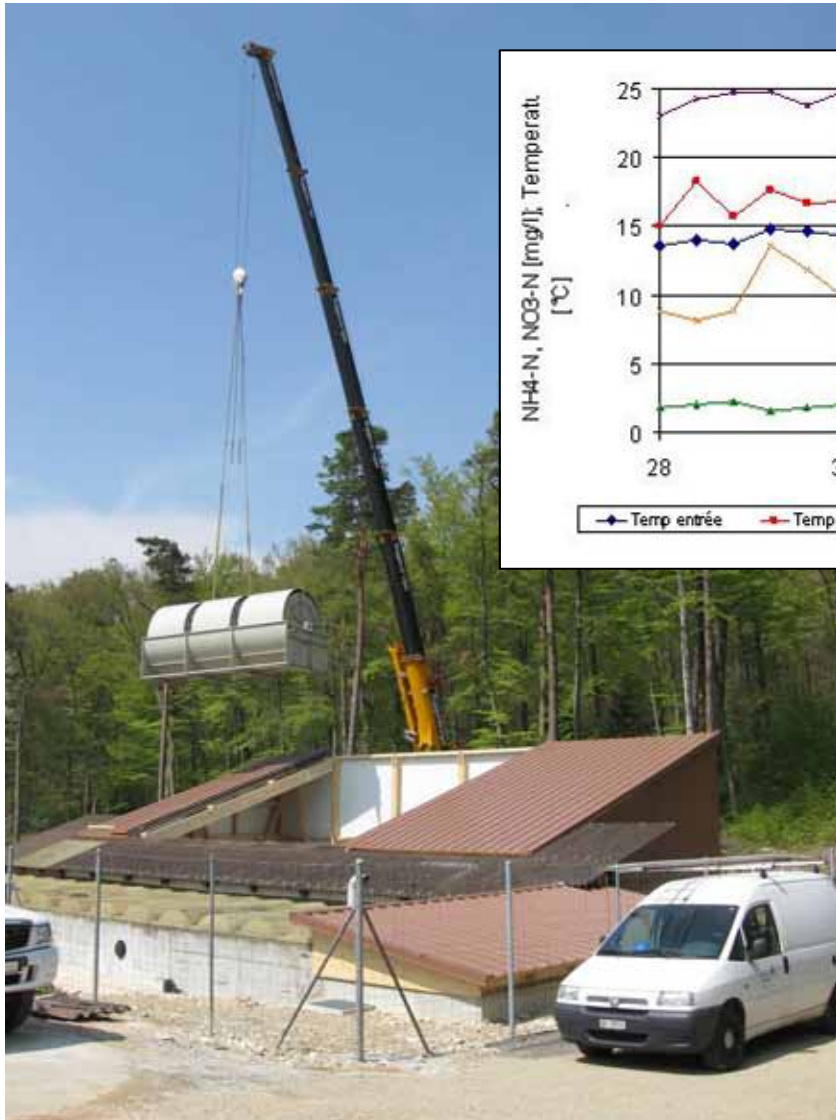
Air: prévention d'émissions de polluants



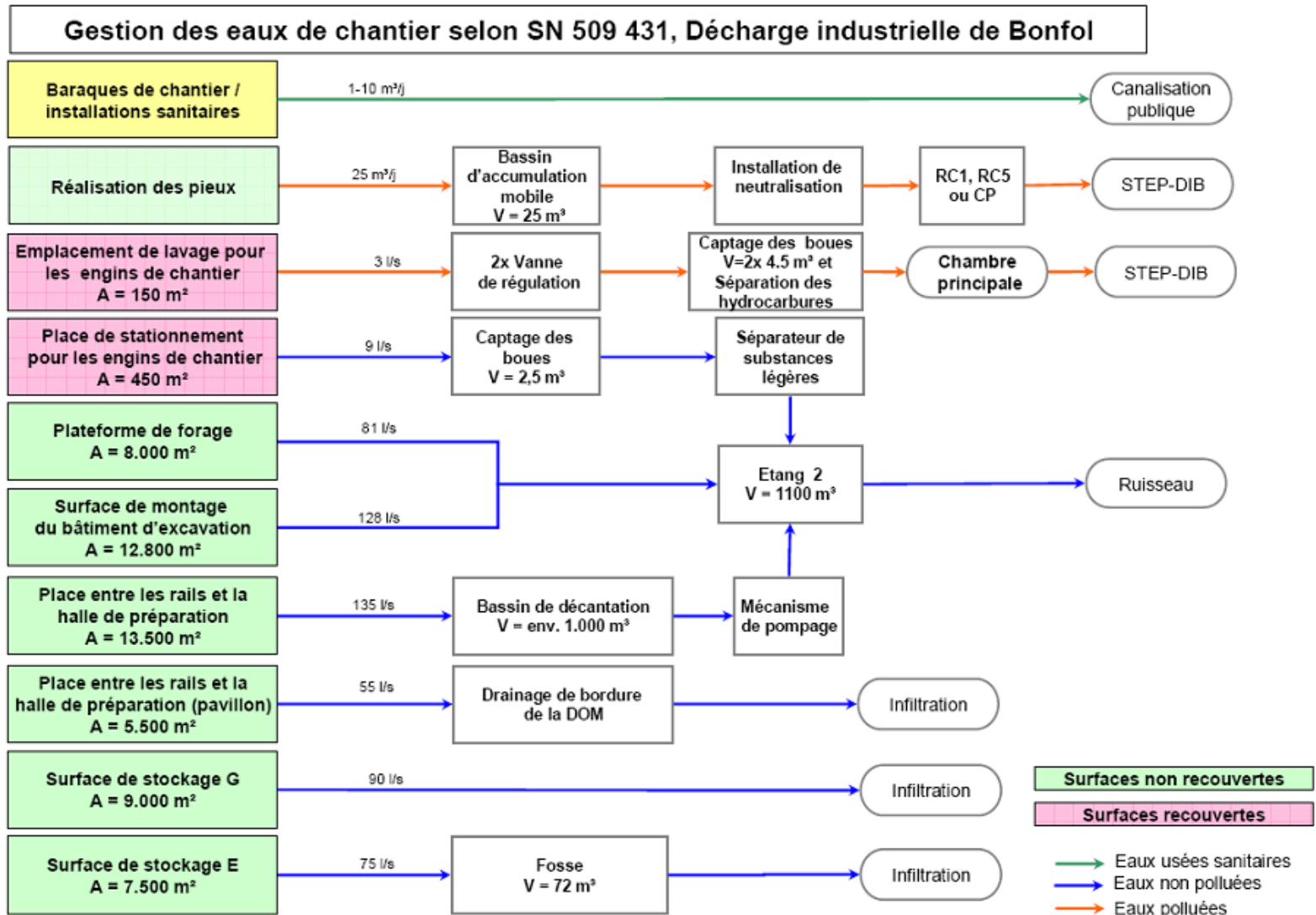
Eaux de l'environnement: mise en application du CSS



STEP: suivi de la mise en service de la ligne 2



Eaux: Suivi des eaux de chantier



Eaux: Suivi des eaux de chantier

Gestion d

Baraques de cha
installations san

Réalisation des

Emplacement de lav
les engins de ch
A = 150 m²

Place de stationn
pour les engins de
A = 450 m²

Plateforme de f
A = 8.000 m²

Surface de mor
du bâtiment d'exc
A = 12.800 m²

Place entre les ra
halle de prépar
A = 13.500 m²

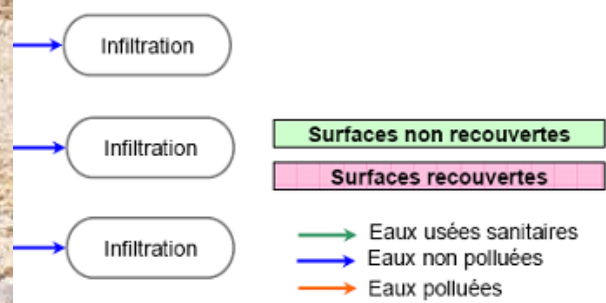
Place entre les ra
halle de préparation
A = 5.500 m²

Surface de stock
A = 9.000 m²

Surface de stock
A = 7.500 m²



industrielle de Bonfol



Eaux: Suivi des eaux de chantier



Sols: suivi pédologique



Sols: suivi pédologique



Sol: état initial des sols hors emprises du chantier



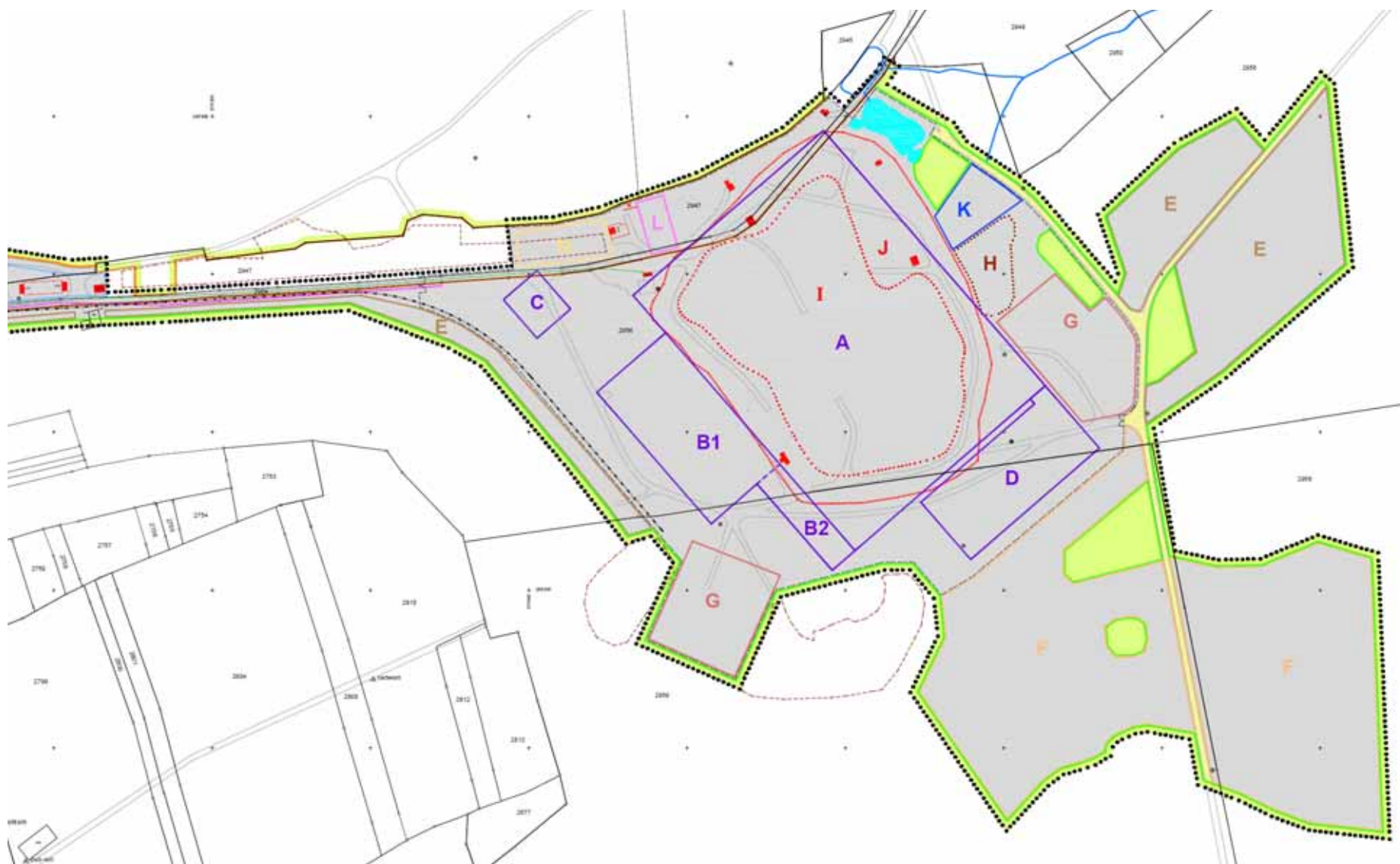
Déchets: suivi de la gestion des déchets de chantier



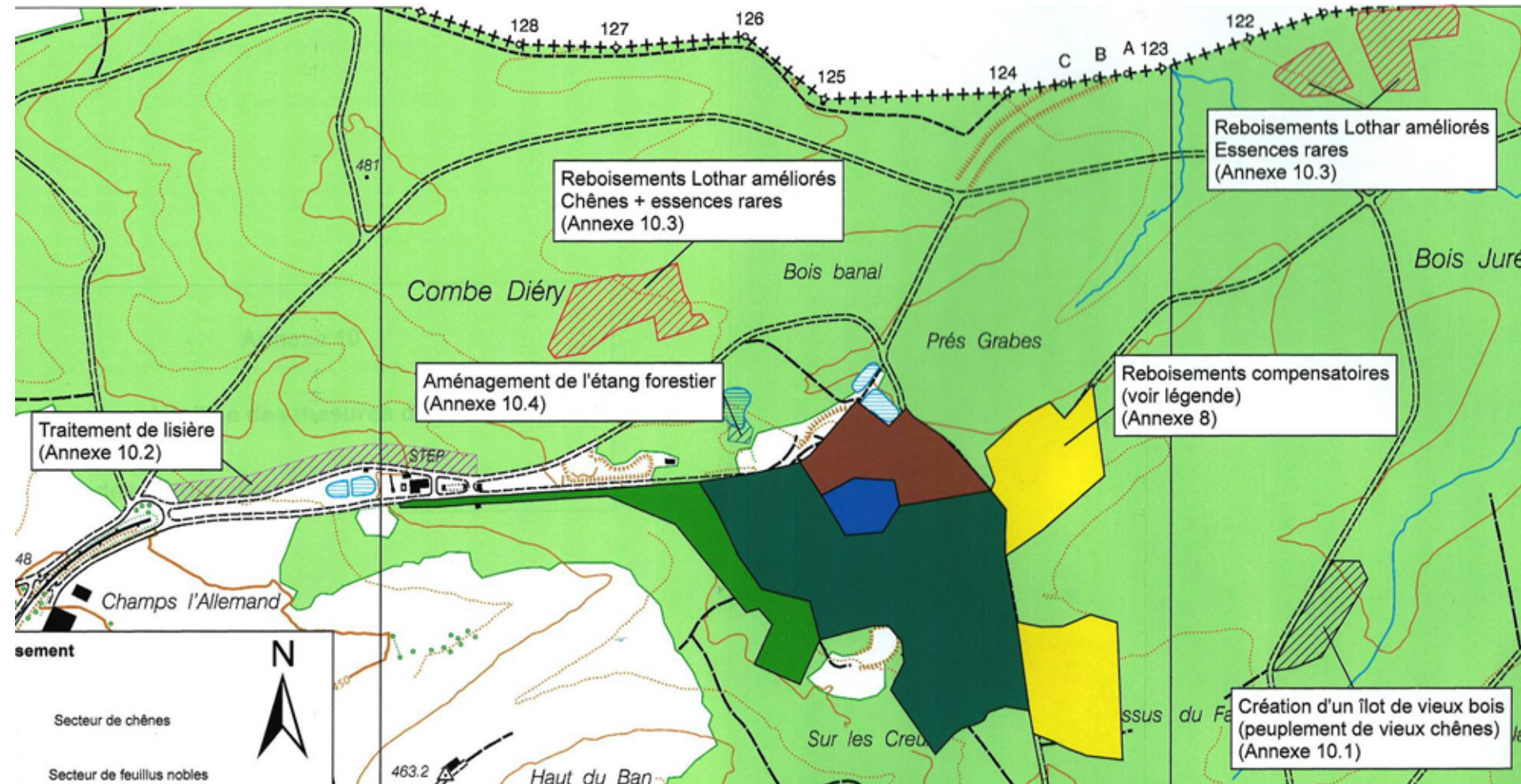
Déchets: suivi de la gestion des matériaux d'excavation



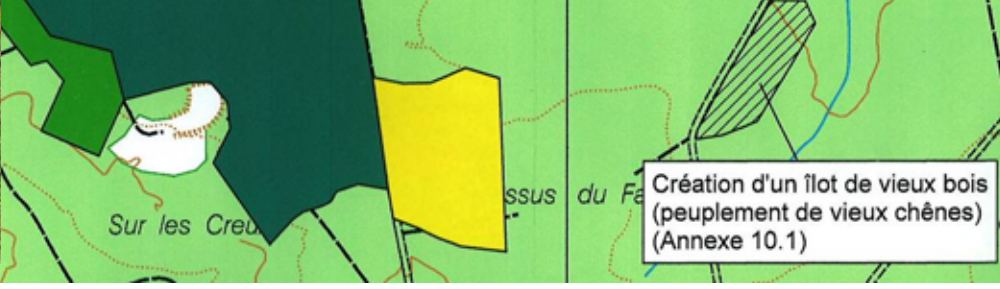
Forêt – Nature: mesures de protection



Forêt – Nature: mesures de compensation



Forêt – Nature: mesures de compensation



Forêt – Nature: mesures de compensation



Nature: mesures de protection: transplantations



Nature: mesures de protection/remplacement



Nature: mesures de protection/remplacement

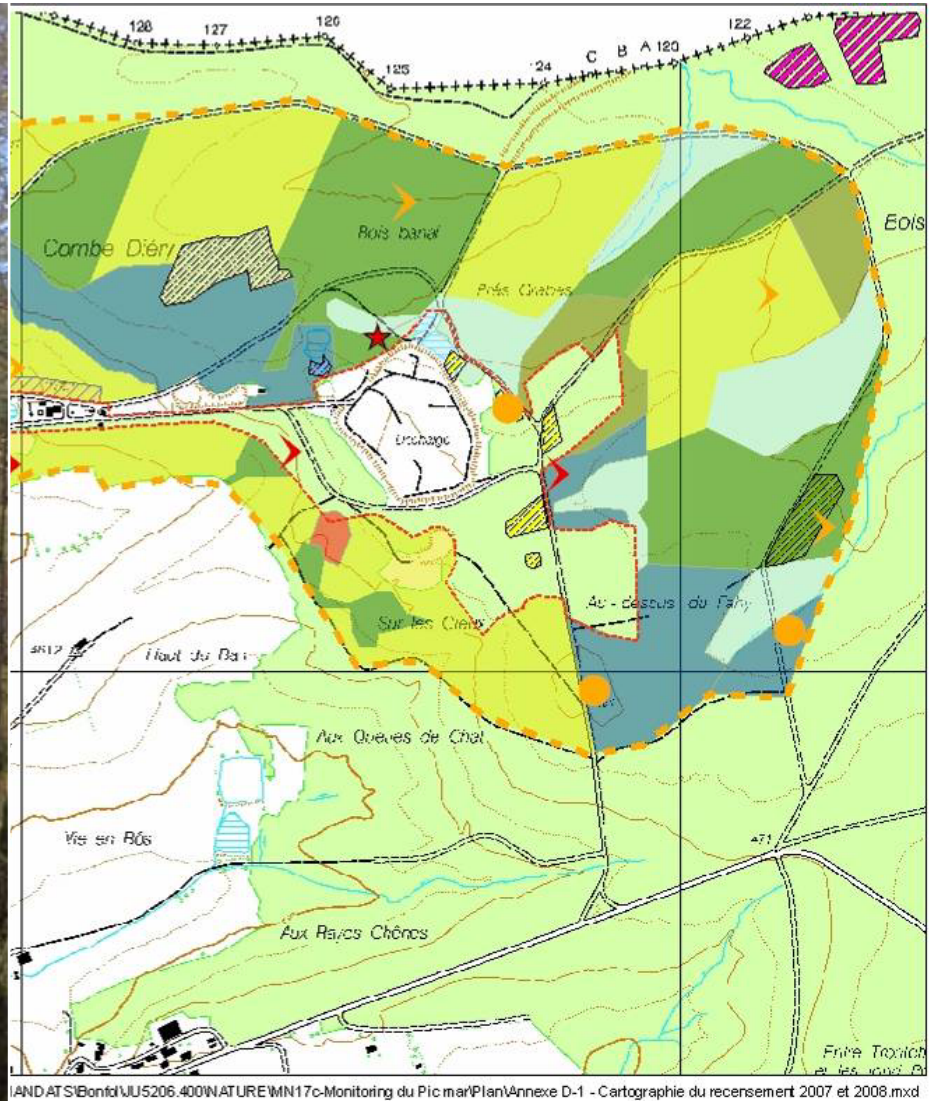


Nature: monitoring biologique des étangs

		ETANG FORESTIER AU NORD DE LA DIB			ETANG D'EAU PROPRE DE LA DIB		
		Végétation aquatique	Odonate	Amphibien	Végétation aquatique	Odonate	Amphibien
METHODOLOGIE D'ECHANTILLONNAGE	<i>Méthode</i>	Quadrat placé selon un transect	Observation directe des secteurs définis	Base de données CSCF	Quadrat placé selon un transect	Observation directe des secteurs définis	Base de données CSCF
	<i>Date des relevés</i>	29 août 2008	29 août 2008	Inventaire 1985	21 août 2008	21 août 2008	Inventaire 1985
EVALUATION DE LA DIVERSITE SPECIFIQUE	<i>Richesse observée</i>	10	3	5	9	5	4
	<i>Richesse prédite</i>	16	9	7	17	8	7
	<i>Note</i>	0.60	0.30	0.71	0.52	0.66	0.57
	CLASSE DE QUALITÉ	MOYEN	MEDIOCRE	BON	MOYEN	BON	MOYEN



Nature: monitoring du pic mar



Patrimoine et archéologie: sondages

